
ARTICLE 1 : Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux joueurs et joueuses né(e) s en 2013, 2014, 2015... licencié(e)s dans une fédération affiliée à l'E.T.T.U. L'organisateur se réserve le droit d'inviter une ou plusieurs délégations hors fédérations affiliées à l'ETTU. Chaque joueur (se) ne peut s'engager que dans un seul tableau de son choix.

ARTICLE 1: Conditions of participation

The event is open for players born on 2013, 2014, 2015... registered in an ETTU affiliated Association. The organiser reserves the right to invite one or more delegations outside ETTU members. Each player can only play in 1 event of its choice.

ARTICLE 2 : Tableaux ouverts

6 tableaux sont organisés :

- Joueurs nés le et **après** 1^{er} janvier **2013** (le nombre de joueurs est limité à 64 participants)
- Joueurs nés le et **après** 1^{er} janvier **2014** (le nombre de joueurs est limité à 64 participants)
- Joueurs nés le et **après** 1^{er} janvier **2015** (le nombre de joueurs est limité à 128 participants)
- Joueuses nées le et **après** 1^{er} janvier **2013** (le nombre de joueuses est limité à 48 participantes)
- Joueuses nées le et **après** 1^{er} janvier **2014** (le nombre de joueuses est limité à 48 participantes)
- Joueuses nées le et **après** 1^{er} janvier **2015** (le nombre de joueuses est limité à 96 participantes)

ARTICLE 2: Open events

6 events will be organised:

- Boys born on 1st January **2013** or after (the number of participants is limited to 64)
- Boys born on 1st January **2014** or after (the number of participants is limited to 64)
- Boys born on 1st January **2015** or after (the number of participants is limited to 128)
- Girls born on 1st January **2013** or after (the number of participants is limited to 48)
- Girls born on 1st January **2014** or after (the number of participants is limited to 48)
- Girls born on 1st January **2015** or after (the number of participants is limited to 96)

ARTICLE 3 : Inscription des joueurs

3.1 Chaque fédération inscrite ne pourra engager au maximum que 10 joueurs avec les limites suivantes :

- 3 joueurs dans les catégories U13 et U12 garçons, avec 2 joueurs maximum par catégorie.
- 3 joueuses dans les catégories U13 et U12 filles, avec 2 joueuses maximum par catégorie.
- 3 joueurs dans la catégorie U11 garçons
- 3 joueuses dans la catégorie U11 filles

3.2 Les places suivantes sont attribuées à des joueurs licenciés à la FFTT qui s'engagent de manière individuelle et dont l'inscription doit être validée par l'organisation (responsable national détection)

3.3 Si des places restent disponibles après la clôture des engagements individuels français, des engagements supplémentaires des délégations étrangères pourront être acceptés s'ils ont été mentionnés au préalable sur leur fiche d'inscriptions initiales. Ces joueurs seront mis en liste d'attente et acceptés ou refusés en fonction du nombre total d'engagés par tableau.

ARTICLE 3: Players' qualification

3.1 Each delegation will be allowed to have maximum 10 players with a limit of :

- 3 players in event U13 + U12 boys, with 2 maximum per category
- 3 players in event U13 + U12 girls, with 2 maximum per category
- 3 players per category in event U11 boys
- 3 players per category in event U11 girls

3.2 The next places will be given to French players who will be entered individually and from which the registration must be validated by the Organising Committee (person in charge of the detection program)

3.3 If still free places are left after the deadline of the individual French players' entries, then additional entries of foreign countries will be allowed if it has been previously mentioned in their entry forms. Then these players will be put in a waiting list and accepted or refused depending on the total number of entries per event.

ARTICLE 4 : Déroulement de l'épreuve

Pour le tableau fille avec 96 participantes maximum (U11 fille) :

1^{ère} phase : 24 poules de 4 joueuses, la 4^{ème} de poule est éliminée et reversée en épreuve de consolante.

2^{ème} phase : 24 poules de 3 joueuses constituées à partir des résultats de la première phase. La 3^{ème} de poule est éliminée et reversée en épreuve de consolante.

3^{ème} phase : 16 poules de 3 joueuses constituées à partir des résultats de la deuxième phase.

La 3^{ème} de poule est éliminée et reversée en épreuve de consolante.

Les premières et deuxièmes de la poule de la 3^{ème} phase intègrent le tableau final (32 joueuses).

Pour le tableau garçon avec 128 participants maximum (U11 garçon) :

1^{ère} phase : 32 poules de 4 joueurs, le 4^{ème} de poule est éliminé et reversé en épreuve de consolante.

2^{ème} phase : 24 poules de 4 joueurs constituées à partir des résultats de la première phase. Le 4^{ème} de poule est éliminé et reversé en épreuve de consolante.

3^{ème} phase : 24 poules de 3 joueurs constituées à partir des résultats de la deuxième phase. Le 3^{ème} de poule est éliminé et reversé en épreuve de consolante.

4^{ème} phase : 16 poules de 3 joueurs constitués à partir des résultats de la 3^{ème} phase. Le 3^{ème} de poule est éliminé et reversé en épreuve de consolante.

Les premiers et deuxièmes de poule de la 4^{ème} phase intègrent le tableau final (32 joueurs).

Pour les tableaux filles avec 48 participantes maximum (U12 et U13 filles):

1^{ère} phase : 12 poules de 4 joueuses, la 4^{ème} de poule est éliminée et reversée en épreuve de consolante.

2^{ème} phase : 12 poules de 3 joueuses constituées à partir des résultats de la première phase. La 3^{ème} de poule est éliminée et reversée en épreuve de consolante.

3^{ème} phase : 8 poules de 3 joueuses constituées à partir des résultats de la deuxième phase.

La 3^{ème} de poule est éliminée et reversée en épreuve de consolante.

Les premières et deuxièmes de la poule de la 3^{ème} phase intègrent le tableau final (16 joueuses).

Pour les tableaux garçons avec 64 participants maximum (U12 et U13 garçons) :

1^{ère} phase : 16 poules de 4 joueurs, le 4^{ème} de poule est éliminé et reversé en épreuve de consolante.

2^{ème} phase : 12 poules de 4 joueurs constituées à partir des résultats de la première phase. Le 4^{ème} de poule est éliminé et reversé en épreuve de consolante.

3^{ème} phase : 12 poules de 3 joueurs constituées à partir des résultats de la deuxième phase. Le 3^{ème} de poule est éliminé et reversé en épreuve de consolante.

4^{ème} phase : 8 poules de 3 joueurs constitués à partir des résultats de la 3^{ème} phase. Le 3^{ème} de poule est éliminé et reversé en épreuve de consolante.

Les premiers et deuxièmes de poule de la 4^{ème} phase intègrent le tableau final (16 joueurs).

ARTICLE 4: Competition system

For the U11 girls' event:

1st stage: 24 groups of 4 players, the 4th of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

2nd stage: 24 groups of 3 players composed following the results of the 1st stage. The 3rd of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

3rd stage: 16 groups of 3 players composed following the results of the 2nd stage. The 3rd of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

The winners and the seconds of the groups of the 3rd stage will be entered in the main draw (32 players).

For the U11 boys' event:

1st stage: 32 groups of 4 players, the 4th of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

2nd stage: 24 groups of 4 players composed following the results of the 1st stage. The 4th of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

3rd stage: 24 groups of 3 players composed following the results of the 2nd stage. The 3rd of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

4th stage: 16 groups of 3 players composed following the results of the 3rd stage. The 3rd of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

The winners and the seconds of the groups of the 4th stage will be entered in the main draw (32 players).

For the U12 and U13 girls' event:

1st stage: 12 groups of 4 players, the 4th of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

2nd stage: 12 groups of 3 players composed following the results of the 1st stage. The 3rd of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

3rd stage: 8 groups of 3 players composed following the results of the 2nd stage. The 3rd of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

The winners and the seconds of the groups of the 3rd stage will be entered in the main draw (16 players).

For the U12 and U13 boys' event:

1st stage: 16 groups of 4 players, the 4th of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

2nd stage: 12 groups of 4 players composed following the results of the 1st stage. The 4th of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

3rd stage: 12 groups of 3 players composed following the results of the 2nd stage. The 3rd of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

4th stage: 8 groups of 3 players composed following the results of the 3rd stage. The 3rd of the group will be eliminated and entered in the consolation event.

The winners and the seconds of the groups of the 4th stage will be entered in the main draw (16 players).



2026 **REGLEMENT/RULES**

ARTICLE 5 : Tableau final

Il sera constitué dans chaque catégorie un tableau à élimination directe et classement intégral. Les deux premiers de poules de la dernière phase sont placés par tirage au sort selon les règlements ITTF et le classement ETTU en vigueur (U13).

ARTICLE 5: Main event

It will be composed in each category by KO and a complete ranking. The winners and runner-ups of the groups of the last stage will be drawn following the ITTF rules and ETTU ranking (U13).

ARTICLE 6 : Epreuve « de consolante »

Les joueurs non qualifiés pour l'épreuve finale participeront **obligatoirement** à l'épreuve de « consolante » qui se déroulera du samedi matin au dimanche midi. Les formules seront adaptées au nombre d'inscrits par tableau ouvert. Dans l'épreuve de consolante, les parties seront arbitrées par les joueurs ou une personne désignée par le joueur. Tout joueur n'arbitrant pas la partie pour laquelle il est désigné pourra être disqualifié par le Juge Arbitre.

ARTICLE 6: Consolation event

The players non-qualified for the main draw will take part **mandatory** to the consolation event which will be held from Saturday morning to Sunday noon. The system of play will be adapted to the number of participants. The matches will be umpired by the players. Any player who will refuse to umpire could be disqualified by the Referee.

ARTICLE 7 : Durée des parties

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches

ARTICLE 7: Duration of the matches

All the matches shall be played best of 5 games.

ARTICLE 8 : Déroulement de l'épreuve et jury d'appel

Le présent règlement peut être modifié par le Juge Arbitre en cas de nécessité. Pour tout litige sportif, un jury d'appel sera constitué par le délégué de la FFTT, le Juge Arbitre et le directeur de l'épreuve.

ARTICLE 8: Unfolding of the event and jury

These rules can be modified by the referee if needed. For any sporting dispute, a jury will be constituted by the FFTT (French TTA) delegate, the Referee and the Tournament Director.



2026 **REGLEMENT/RULES**

ARTICLE 9 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque tableau de l'épreuve principale et des tableaux de l'épreuve de consolante seront récompensés.

ARTICLE 9: Rewards

The 3 first players of each competition of the main event and of the consolation events will be rewarded.

ARTICLE 10 : Droits d'inscription

Les joueurs inscrits par les fédérations devront souscrire à une formule « tout compris » auprès de l'organisateur.

Les joueurs et conseillers français devront soit s'acquitter d'un droit d'inscription forfaitaire (70 euros pour les joueurs et 35 euros pour les conseillers), soit souscrire à une formule « tout compris » auprès de l'organisateur.

ARTICLE 10: Entry fees

The players entered by the National Associations have to subscribe on an "all inclusive" package proposed by the organizing committee.

The French players and French coaches entered on an individual basis must pay an entry fee (70 euros for players and 35 euros for coaches) or subscribe on an "all inclusive" package proposed by the organizing committee.

ARTICLE 11 : Classement ETTU

Les parties des catégories U13 seront transmises à l'ETTU pour éventuelle intégration à leur classement.

ARTICLE 11: ETTU ranking

The results of the U13 matches will be send to ETTU for possible integration into their ranking.